

**ÉNERGIES
DU SANTERRE**



**OFFRE COMMERCIALE
CONDITIONS PARTICULIERES**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréée par le ministère pour ses activités de fourniture.

1 - Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	FONCIA LACOMBE		
N° SIRET		Code APE	
Adresse	2-4 BOULEVARD DE LA GARE		
Code Postal	95210	Ville	ST GRATIEN
Interlocuteur	MR CAUMARTIN RONAN	Fonction :	
Téléphone	09.70.15.29.37	Portable	06.74.68.13.72
Mail	Ronan.caumartin@foncia.fr		

2 - Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie Gaz pour le Site mentionné au §3 ci-dessous. Ce contrat regroupe :

- La fourniture de Gaz
- L'acheminement du Gaz
- La prestation de responsable d'équilibre

3 - Site de consommation

Nom ou Raison sociale	FONCIA LACOMBE		
Adresse du point de livraison	4 RUE ARISTIDE BRIAND		
Code Postal	95580	Ville	ANDILLY
Identifiant PCE	215 751 084 015 08		GRD : GRDF
Consommation Annuelle de Référence (en Kwh)	201.654		
Type de révélé	Bimestriel		
Tranche	T2		
Profil	P12		



4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/11/2018

Date de fin de fourniture : 31/10/2022

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE GAZ		
	Prix	Abonnement
	(€ HT / Mwh)	T2 (€ HT / an)
Offre 36 mois	38.76	156.42

TAXE et CONTRIBUTION				
	CTA T2 (€ /Mwh)	TICGN (€ / Mwh)	TVA abonnement	TVA consommation
PROFIL P12	32.48	8.45	5,5%	20%



6- Taxes et Contributions

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) est une taxe forfaitaire calculée à partir des tarifs de transport et de distribution du gaz naturel. Elle est assujettie à la TVA à 5,5%

TICGN : La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) s'élève à 5,88€/Mhw. Elle s'applique sur la quantité de gaz facturée et elle est fixée par l'Etat. La taxe rentre dans le calcul de la TVA à 20% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le prix n'inclut aucun impôt, taxe ou contribution de toute nature. Les impôts, taxes et contributions de toute nature exigibles au Point de Livraison (à savoir, la CTA, la TVA et tous les autres impôts, taxes et contributions de toute nature, existants et à venir, sur la consommation.

Conformément à l'article 4.3.1. les prix seront réajustés annuellement en cas de modification du profil du client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via Gfi vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service.

Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphonique :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr



8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- Une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques
- Une partie facturation sur l'acheminement qui correspond au frais de l'utilisation du réseau.
- Une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

Les factures sont émises par le fournisseur tous les deux mois, le client règlera les factures par prélèvement automatique à 15 jours.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance.

En cas de non paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRDF.

Engagement :

Le Client s'engage à consommer annuellement, pendant la durée du contrat, 80% de la Quantité Annuelle Prévisionnelle.

9- Résiliation

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 9.1 des Conditions Générales :

Toute résiliation causée par le Client avant la date d'Expiration du contrat comportera le droit de Energies du Santerre d'obtenir auprès du Client le remboursement du Terme Fixe (Abonnement) calculé sur la base des mois restants jusqu'à la Date d'Expiration et 50% des volumes restants sur la base des consommations annuelles de référence (CAR) au prix indiqué à l'article 4 des Conditions Particulières.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.



11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :

Mme/M.
Tél
Tél portable :
E-mail :

Interlocuteur :

M. PREVOT DIMITRI
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable :
E-mail : contact@energieiesdusanterre.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.



13- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Cette offre est valable jusqu'au 26/10/2018 à 16h00.

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

=>L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.

=>La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

=>En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

ENERGIES DU SANTERRE
32 Faubourg de Bretagne
80200 PERONNE
Tél : 03 22 73 31 82 - Fax 03 22 73 31 30

14- Acceptation de l'offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

DUREE D'ENGAGEMENT	
☒ Offre de 36 mois	A <u>Socle</u>, Le <u>24/11/18</u>. Société : <u>FOUCA LACOMBE</u> Nom : <u>CAUNARIE</u> Fonction : <u>FOUCA LACOMBE</u> Signature précédée de la mention « bon pour accord » <u>Bon pour accord</u> Tél : 03 22 73 31 82 Fax : 03 22 73 31 30